



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 9 JUILLET 2019, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-88

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-88

Lors d'une assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 11 juin 2019, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 860-88** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-88 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre un ou des articles à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire, soit les articles 1 et 2. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

1. En modifiant les limites de la zone industrielle I202 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone résidentielle H206;
2. En ajoutant une nouvelle grille des usages et normes pour la zone résidentielle H206.

Les zones concernées :

Disposition 1

I202 : La rue Trépanier

Disposition 2

H206 : Partie ouest du lot 4 798 693, rue Trépanier et partie ouest du lot 4 798 691, montée Gagnon.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 12 juin 2019.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière